



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 31 mars 2024

MÉTÉO

Vigilance JAUNE avec situation météorologique à surveiller pour vagues-submersion à partir de dimanche 31 mars à 23h et jusqu'en fin de nuit du dimanche 31 mars au lundi 1^{er} avril

Vigilance JAUNE pour pluie-inondation, vent et crues dimanche 31 mars à partir de 14h et jusqu'en fin de nuit du dimanche 31 mars au lundi 1^{er} avril

Bulletin météo

Après une accalmie en milieu de journée, le temps se dégrade à nouveau dans l'après-midi et la fin de journée du dimanche 31 mars.

Les fortes vagues de secteur Sud se maintiennent jusqu'à lundi matin, avec l'établissement d'une houle de Sud-Ouest la nuit prochaine.

Les conditions atmosphériques sont toujours favorables à une surélévation importante du niveau de la mer (phénomène de surcote).

La conjonction de cette forte surcote et du déferlement des fortes vagues peut alors occasionner des submersions locales sur le littoral de l'Ouest du Var, de Saint-Cyr-sur-Mer aux îles d'Hyères, placé en vigilance "vagues-submersion" de niveau jaune.

Par ailleurs, le département du Var est également placé en vigilance jaune pour :

- pluie-inondation à partir de 14h ;
- vent à partir de 15h ;
- crues.

Le préfet du Var appelle à la plus grande vigilance lors de tout déplacement et à faire preuve de prudence à proximité des cours d'eau et du littoral.

Ne vous engagez pas sur les passages à gué, les ponts submersibles ou les passages souterrains ni sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.

Consignes de prudence lors de pluie-inondation :

- limiter ses déplacements
- ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée
- ne pas s'approcher des cours d'eau ou zones habituellement inondées
- suivre la situation en consultant www.vigicrues.gouv.fr
- ne pas descendre dans les sous-sols.

Consignes de prudence lors de phénomènes de vagues-submersion :

- éviter de circuler en bord de mer à pied ou en véhicule
- fermer portes et fenêtres en front de mer
- éviter de prendre la mer ou de pratiquer des activités nautiques
- vérifier l'amarrage des bateaux avant l'épisode et ne pas rester pas à bord
- s'éloigner des ouvrages exposés (jetées, digues...).

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Bd du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
CS 31209 - 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr



@Prefet83



@Prefet83